

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2021

Le conseil municipal de Crécey sur Tille s'est réuni le **6 avril 2021 à 20h** salle de la mairie.

Etaient présents : Mme, M, BIOTTE Daniel, CHEVALIER Béatrice, CHEVILLOT Maryse, CORNETET Régis, GROSSA Lydie, PETIT Valentin, PONCET Laurent, PONCET Pascale, ROBINET Dominique, VIÉNOT Elisabeth.

Absente : SCHLAF Inès - pouvoir donné à R. CORNETET

Secrétaire de séance : CHEVILLOT Maryse

Les dispositions de la salle du conseil ne permettant pas d'accueillir du public dans le strict respect des règles sanitaires et la commune se trouvant dans l'impossibilité de procéder à la retransmission en direct des débats, le maire soumet au vote la décision de tenir la réunion à huis clos.

(Loi N° 2020-1379 du 14 novembre 2020 art 6).

Le conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du conseil municipal du 2 février 2021

1. Vote du compte de gestion et vote du compte administratif 2020

➤ **Compte de gestion :**

Le conseil municipal déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 établi par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

➤ **Compte administratif :**

Monsieur CORNETET Régis présente le compte administratif 2019 qui se résume ainsi :

INVESTISSEMENT	30 868.64 €	Déficit
FONCTIONNEMENT	22 029.30 €	Excédent

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2019

2. Affectation du résultat 2020

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'affecter le résultat 2020 comme suit :

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002).	188 141.48 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) EXCEDENT.	14 481.70 €

3. Vote des taux des taxes communales 2021

Pour 2021, la commune n'a plus à voter le taux de Taxe habitation

(L'état percevra le produit de la THRP taux 8.39% de 2019 Crécey)

La Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THRS) continuera à être perçue par la commune (taux 8.39% de 2019)

Le taux de taxe foncier sur les propriétés bâties (TFPB) devra intégrer la part départementale de foncier bâti (21%). La somme de ces taux (21+5.06) servira de base pour la détermination du taux 2021.

La base d'imposition prévisionnelle, pour 2021, augmente de : 0.20% pour le foncier.

Il est proposé de ne pas voter une augmentation des taux d'imposition des ménages.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide pour l'année 2021, les taux des taxes communales comme suit

TFB : 26.01% TFNB : 13.75%

4. Urbanisme : Carte communale

Le Maire fait le compte rendu de la réunion à la DDT (Direction Départementale des Territoires) du mardi 16 février 2021 à Dijon afin d'obtenir des précisions sur les documents d'urbanisme à savoir carte communale et Plan Local d'Urbanisme

	Carte communale	Plan Local d'Urbanisme
Coût	15 000 €	30 000 €
Aide : Dot. Globale de décentralisation (DGD)	7 000€	12 000€
Mise en place	1,5 an	3 ans
Révisable	OUI	OUI

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

Opte pour CARTE Communale, Dit que les crédits sont inscrits au BP 2021, Autorise le maire à signer actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

5. Employée communale : assurance risques statutaires.

Le Centre de gestion 21 propose un contrat groupe pour l'assurance des risques statutaires. Il s'agit d'assurer les collectivités et les établissements publics qui le souhaitent contre les risques financiers induits par les maladies, accidents du travail, maternités, décès, invalidité des agents affiliés à la CNRACL ou à l'IRCANTEC

Ce contrat garantit l'ensemble des risques suivants : (agent affilié à l'Ircantec)

Accident et maladie professionnelle, grave maladie,- maladie ordinaire,- maternité (y compris les congés pathologiques), adoption, paternité et accueil de l'enfant,- la reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique. Application d' une franchise de **15** jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de **1,10** %.

L'adhésion prendra effet le 1er jour du mois suivant la réception de la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

Valide l'adhésion de la commune auprès du groupe Gras Savoye pour une durée 4 ans, Dit que les crédits sont inscrits au BP 2021, Autorise le Maire à signer les conventions en résultant.

6. Grange communale : devis électricité.

Réception devis de l'entreprise JTELEC relatif aux travaux électriques à réaliser dans la grange- local technique de l'employée communale 1498€ pas de TVA autoentrepreneur

Le dossier auprès Enedis pour branchement est activé

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré.

Accepte le devis pour un montant de 1498€, Dit que les crédits sont inscrits au BP 2021, Autorise le Maire à signer le contrat correspondant et à passer les écritures budgétaires correspondantes.

7. Achat parcelle bois. Scann plan

Le maire informe que la parcelle boisée cadastrée B215, lieu-dit « Les Lavières » d'une superficie de 17a 77 a fait l'objet d'un projet de vente et peut faire l'objet d'un droit de préférence de la part de la commune. Cette parcelle est contiguë aux parcelles communales 129 et 128 et permet d'agrandir son patrimoine forestier Il convient de faire une offre de prix

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré.

Donne son accord pour l'exercice du droit de préférence par la commune et l'achat de la parcelle B215 d'une contenance de 17a77 sur la base de 1500€ l'hectare soit un montant de 270€, les frais de transaction étant à la charge de la commune, dit que les crédits sont inscrits au BP 2021, charge le Maire d'effectuer toute démarche et de signer tout acte ayant trait à cette délibération.

8.-Vote Budget primitif 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les propositions du budget primitif 2021 qui se répartissent comme suit :

INVESTISSEMENT / équilibré	103 898.67 €
FONCTIONNEMENT /	T% constants
Dépenses :	98 183.21 €
Recettes :	262 860.48 €

9.-COVATI transfert compétence « organisation de la mobilité »

La loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) impose aux communautés de communes de délibérer sur la prise de compétence « organisation de la mobilité ».

Initialement fixée au 31 décembre 2020, la date limite pour effectuer ce choix a été reportée au 31 mars 2021 (ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020) pour une prise de compétence au 1er juillet 2021.

Lors de sa séance en date du 03 février 2021, le conseil communautaire de la Covati a approuvé à l'unanimité le transfert de cette compétence.

Le 10 février 2021, la délibération a été transmise aux communes qui ont un délai de trois mois pour se prononcer. Le transfert sera alors acté en cas de délibérations adoptées à la majorité qualifiée (article L.5211-5 du CGCT).

Dans ce cas, les services qui avaient pu être mis en place par les communes sont transférés à la communauté à compter du 1^{er} juillet 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré.

Approuve le transfert de la compétence « organisation de la mobilité ».

10.-Dossiers en cours.

➤ . Vélocita Réunion atelier 2 à Cussey les Forges

Le 27 mars 2021 pour élaborer le projet implantation du nombre d'éoliennes- par commune, compte-tenu des contraintes techniques d'installation et des faisceaux hertziens. Un CR sous un mois sera adressé aux participants.

Atelier 3 prévu en juin afin de faire le point sur les implantations proposées aux communes par Vélocita.

Le dépôt en préfecture du dossier est prévu fin été 2021

➤ . Visite CAUE

Le mardi 9 mars 14h avec Mme Clémence Galliot paysagiste, L. Grossa, R. Cornetet et le maire sur le site de la place du Moulin afin d'en faire un espace de vie intergénérationnel. La note d'information est parvenue en mairie le 2/04/21. Elle sera soumise à la commission environnement pour analyse ainsi que le projet d'Inès Schlaf afin d'élaborer un questionnaire à soumettre aux habitants de la commune.

11.- Questions diverses

✓ Organisation du 8 mai 2021. -

Dépôt Gerbe au monument aux Morts. Participation des habitants en fonction des conditions sanitaires.

Tour de table :

Lydie Grossa signale une recrudescence des déjections canines ruelle des Vergers. Les propriétaires de chiens doivent faire preuve de davantage de civisme.

La séance est levée à 22h19.